

**Commune de
Vuillafans**

**Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 28 octobre 2022**

Date de convocation : 24/10/22

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de membres absents excusés : 5

Le vendredi 28 octobre 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Michelle HOUSER, Olivier THOURIN.

Absents excusés : Marie-Thérèse CRETIN GUTH (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL), Alain KIBLER (procuration à Yves GAMELON), Jean-Benoît LAMBERT (procuration à Claude CURIE), Stéphane MEREL, Benjamin DOLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.
 Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire, pour annuler et modifier la délibération relative à la DM n° 2022 09 89, afin de modifier le commentaire «budget eau » par « budget d'assainissement ».
 Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2022

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2022.

2°) – Point et commentaires sur le budget communal arrêté au 15 octobre 2022 pour les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissements

M. le Maire fait un point sur les finances de la commune, il présente et commente le comparatif du budget communal en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement arrêté au 15 octobre.

3°) – Point et commentaires sur le budget eau arrêté au 15 octobre 2022 pour les dépenses de fonctionnement et les investissements

M. le Maire fait un point sur les finances de la commune, il présente et commente le comparatif du budget eau en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement arrêté au 15 octobre.

4°) – Point et commentaires sur le budget assainissement collectif arrêté au 15 octobre 2022 pour les dépenses de fonctionnement et les investissements

M. le Maire fait un point sur les finances de la commune, il présente et commente le comparatif du budget d'assainissement collectif en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement arrêté au 15 octobre.

5°) – Délibération pour accepter et autoriser M. le Maire à signer la convention pour la réalisation des futurs travaux de restauration écologique du cours d'eau de Vergetolles avec l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue)

M. le Maire présente et commente la demande présentée par l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue).

1. Contexte

L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue étudie depuis 2018 l'état de plusieurs affluents de la Haute-Loue, dont le ruisseau de Vergetolles. Au-delà des problématiques liées à la qualité d'eau et à l'habitat, 3 ouvrages faisant obstacles partiellement, ou pour certains, quasi-totalement, à la remontée des poissons (truites, chavots, ombres...) en provenance de la Loue, ont été relevés sur la partie du ruisseau.

L'ancien pont communal (en amont du pont de la voie ferrée), même s'il reste franchissable par les poissons sous certaines conditions d'écoulement, peut constituer un obstacle en période de bas débit. C'est pourquoi, l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue propose d'aménager l'ouvrage pour le rendre franchissable plus longtemps dans l'année.

2. Présentation du projet

Deux pré-barrages en enrochement jointoyés au béton seront construits, à l'aval immédiat de ce pont, l'autre à l'aval immédiat du pont de la voie ferrée. Ces pré-barrages permettront de diviser la chute actuelle en trois chutes de faible hauteur. Les fondations des ouvrages actuelles ne seront pas impactées, et voir même renforcés par la présence de ces structures fixant le profil du cours d'eau.

Le budget et le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

| | Plan de financement | |
|-----------------------|----------------------------|---|
| Coût estimatif | Agence de l'eau | EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et/ou fonds privés (mesures compensatoire SNCF réseau) |
| 24275 € HT | 70% soit 16 993 € | 30% soit 7283 € |

L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue prend en charge la réalisation des travaux et les opérations préalables y afférentes, afin d'améliorer l'état écologique de la rivière.

3. En conclusion

Suite à l'exposé de M. le Maire de ce rapport, il est nécessaire de ce prononcer sur les éléments suivants :

- Approuver la réalisation du projet ;
- Autoriser l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue pour la réalisation des travaux et les opérations préalables y afférentes ;
- Autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des terrains pour les travaux correspondants.

Le conseil donne son accord par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

6°) – Délibération pour accepter l'achat d'un micro-ondes en renouvellement de l'ancien qui ne fonctionne plus pour la cuisine de la mairie

M. le Maire informe le conseil municipal que le micro-ondes de la cuisine de la mairie ne fonctionne plus, en conséquence, il est nécessaire de le remplacer.

Le conseil donne son accord par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

7°) – Attribution d'une subvention à l'attention de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Loue-Lison

M. le Maire informe le conseil que suite à la demande effectuée par courrier en date du 06 octobre 2022 du Président de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Loue-Lison d'Amancey, l'intéressé sollicite une aide financière de la part de la commune, afin de participer à l'achat de matériel, de tenues et des frais de fonctionnement de l'association. Après un tour de table, il est proposé un montant de 350,00 euros.

Le conseil donne son accord par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

8°) – Délibération pour l'affouage communal gratuit en 2022

M. Bernard WOZNY informe le conseil que suite à de nombreuses chutes d'arbres en bordure de la rivière « La Loue », il est nécessaire de décider de procéder à des abatages sur le secteur du chemin des deux tunnels. Il propose exceptionnellement cette année de faire une campagne d'affouage gratuit aux Vuillafanais qui seraient intéressés. Après un tour de table le conseil approuve la mise en place de cette opération.

Le conseil donne son accord par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

9°) – Délibération pour annuler et remplacer la DM n° 2022 09 89 dans laquelle une erreur de budget a été commise

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour annuler et modifier la délibération relative à la DM n° 2022 09 89, afin de modifier le commentaire budget eau par budget **d'assainissement**.

Le conseil donne son accord par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Questions diverses :

- Point sur la réunion d'information avec la Communauté Communes Loue-Lison, M. le Maire rappelle que le mercredi 19 octobre a eu lieu une rencontre avec M. Jean Claude GRENIER, Président de l'EPCI et le conseil municipal. Cette soirée a été l'occasion d'aborder tous les sujets des compétences confiées à l'EPCI, de passer en revue le projet de mandat de la Communauté de Commune et d'échanger sur les projets de la Commune.

- Point sur le chantier de la fibre optique et de la future réunion publique. M. le Maire informe le conseil que ce chantier sur la commune de Vuillafans arrive à son terme et qu'une réunion aura lieu à la salle de convivialité de Montgesoye, le mercredi 16 novembre à 18 h 00 à l'initiative du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit. Cette réunion a pour but d'expliquer, de façon neutre, les types d'offres disponibles auprès des fournisseurs d'accès internet et de présenter les modalités de raccordement au réseau.

- Point sur la réunion avec les représentants de la Gendarmerie d'Ornans. M. le Maire informe qu'avec Yves GAMELON, nous avons rencontré le référent de la Gendarmerie, l'adjudant DELVAL, l'intéressé nous a présenté les nouvelles directives et orientations d'interventions, mise en place par les services de la Gendarmerie Nationale, en résumé, les

équipes de la brigade d'Amancey et d'Ornans seront beaucoup plus présentes sur le terrain. Nous avons également eu une présentation des statistiques arrêtées au 30 septembre, sur les différents événements et délits traités par la brigade d'Amancey et d'Ornans. En conclusion, nous avons mis en place des rencontres à fréquences trimestrielles avec notre référent de la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

| | | | | |
|-------------------------|--------------------|-------------------------|------------------------------|---------------|
| BOESINGER Anne-Lise | BOUVERET Céline | CHANUSSOT Patrick | CRETIN-GUTH Marie-Thérèse | CURIE Claude |
| DOLE Benjamin | GAMELON Yves | HOUSER Michelle | JEANNINGROS Rémi | KIBLER Alain |
| LAMBERT Jean- Benoît | MEREL Stéphane | PERRET-GENTIL Sylvie | THOURIN Olivier | WOZNY Bernard |